

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

DU MESNIL-MARIGNY

Étude statistique sur le commerce en général

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 312-316

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19_312_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II.

ÉTUDE STATISTIQUE SUR LE COMMERCE EN GÉNÉRAL.

Une des grandes erreurs des libre-échangistes absolus, c'est de prétendre, de professer que dans tous les échanges qui se font en produits d'égale valeur, il n'y a jamais de désavantage pour aucun des contractants; et cela, quels que soient la nature de ces produits, le travail plus ou moins long qui a servi à les confectionner, quel que soit le service matériel ou immatériel qu'ils sont appelés à rendre, et enfin quelles que soient les diverses particularités qui les distinguent, les spécifient, les caractérisent.

C'est sur les statistiques officielles de la France prescrites et promulguées par M. le Ministre du commerce et de l'agriculture que nous allons nous appuyer pour établir l'inexactitude de cette doctrine, grande base du libre-échange absolu, et montrer par suite combien ce système économique est peu rationnel.

Elles nous serviront d'abord à déterminer en France le salaire moyen annuel des ouvriers dans le travail de la terre.

Ces statistiques, qui sont un minutieux relevé de tout ce qui concerne la population, l'agriculture, les industries et le commerce de la France, nous apprennent que la totalité de ses productions agricoles : froment, méteil, seigle, sarrasin, maïs, avoine, paille, légumes, bois, vins, etc., ne s'élève pas annuellement en valeur au-dessus de neuf milliards six cents millions. Et, loin de diminuer ce chiffre de trois à quatre cents millions pour tenir compte des semences qu'il comprend indûment, nous le portons même à dix milliards, afin que l'on ne nous accuse pas de nous faire, pour notre argumentation, une part trop belle. Ensuite la population, composée d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards et de gens de toute sorte, au labeur direct ou indirect desquels ce magnifique résultat est dû, s'y trouve porté au chiffre de dix-huit millions cinq cent mille individus.

Si cette valeur de dix milliards était uniquement le prix du travail, rien ne serait plus facile que de connaître ce qui, en moyenne et annuellement, revient à chacun des coopérateurs désignés ci-dessus. Mais il n'en est pas ainsi : il faut en détacher une forte partie qui est revendiquée, à juste titre, par les propriétaires du sol et leur est payée sous le nom de rente ou revenu de leurs capitaux.

A combien s'élève cette portion ? C'est ce que nous allons déterminer. D'ordinaire les biens de la terre se louent aux agriculteurs, tantôt en argent, tantôt en partie de récolte. Or, on sait que dans ce dernier cas, soit qu'il s'agisse de grains, soit qu'il s'agisse de vins, en général une moitié du produit appartient aux propriétaires et l'autre moitié aux travailleurs. C'est, du reste, ce que signifie le mot de *métayer* employé d'ordinaire pour désigner le chef d'une exploitation agricole ou viticole qui a lieu dans ces conditions.

Il est vrai qu'alors d'habitude, certaines redevances particulières sont réservées à ces mêmes propriétaires. Mais comme ils sont presque toujours chargés des impôts et de l'entretien des bâtiments, on ne s'écartera que peu de la vérité en leur attribuant une simple moitié dans la production : ce qui nous indique qu'un semblable partage doit avoir lieu lorsque les locations sont stipulées en espèces.

Cinq milliards appartiendront ainsi aux détenteurs de la terre et une égale somme reviendra à la phalange des travailleurs et de leurs associés. D'où nous déduisons que dans cette phalange chacun gagnera en moyenne 270 francs par an.

Précisons actuellement dans la métallurgie, d'après les données de ces mêmes statistiques, ce que chacun, non-seulement des ouvriers, mais encore des commis, des conducteurs, des ingénieurs, des administrateurs, hommes, femmes, enfants, vieillards de toute sorte attachés à cette industrie d'une manière quelconque, directe ou indirecte, reçoit en moyenne par année. Leur nombre est porté à 152,000. Le produit brut annuel s'élève à 482 millions, matières premières comprises (1). Ces matières étant estimées à 317 millions, la différence (165 millions) ne contient plus que ce qui est dû au capitaliste, à la main-d'œuvre, ainsi qu'à tous ceux que cette industrie fait subsister.

Or, nous n'avons plus à doter les capitalistes, actionnaires et obligataires, d'une moitié des 165 millions, valeur de la production. Leur part est bien moins considérable que dans l'agriculture. Si l'industrie à laquelle ils coopèrent n'a aucun succès, toutes les pertes sont pour eux, et le travailleur néanmoins reçoit presque toujours intégralement son salaire. Est-elle au contraire en prospérité, des industries rivales se créent et limitent singulièrement la portion afférente aux bailleurs de fonds.

Quelle est cette portion ? Sans doute il serait difficile de la déterminer au juste. Mais elle ne doit pas habituellement dépasser le 10 p. 100 des sommes avancées, lesquelles, par suite de la livraison des marchandises fabriquées, sont loin d'atteindre la somme de 165 millions dont il vient d'être parlé. Supposons-le cependant : ce sera alors au maximum une somme de 16,500,000 francs qui constituera la reprise des capitalistes dans la métallurgie; somme, du reste, qui correspond assez bien à l'intérêt de la valeur vénale des industries métallurgiques, indiquée par les statistiques. Par suite, la part moyenne de tous ceux qui en vivent s'élève à 977 francs. Ce qui nous démontre que les travailleurs de toute sorte, opérant d'une manière

Fabrications en province	452,000,000 fr.
— à Paris	30,000,000
Total	482,000,000 fr.
Matières premières	254,000,000 fr.
Combustibles,	60,000,000
Total	317,000,000 fr.

directe ou indirecte dans cette industrie, gagnent, l'un dans l'autre, près de quatre fois autant que dans l'agriculture.

Admettons, maintenant, qu'un pays agricole fasse un échange de grains valant un million de francs avec un pays industriel qui lui fournit des fers pour semblable valeur. Comme ce que nous avons dit pour la France (en ce qui concerne la plus-value du salaire industriel) est en quelque sorte général dans toute l'Europe, il arrivera qu'une somme de 900,000 francs sera le lot des travailleurs industriels, tandis que leurs échangeistes de la contrée agricole n'auront à se partager que 500,000 francs.

Bien plus, ces derniers, ne recevant en moyenne par année que 270 francs, n'auront que ce qui leur est indispensable pour vivre, tandis que les autres, gagnant près de quatre fois davantage, ne manqueront point, lorsqu'ils ne feraient pas par eux-mêmes des économies, d'augmenter la richesse de leur nation par les dépenses auxquelles nécessairement ils se livreront et qui donneront de la plus-value, soit aux immeubles (maisons et terres), soit aux fabriques de toute espèce.

Dès lors que d'énormes avantages résultent pour une nation industrielle de pareilles transactions!

Nous ne parlons pas ici des 500,000 francs attribués aux détenteurs de la terre dans le pays agricole, attendu que cette somme trouve sa contre-partie dans celle que touchent les propriétaires du sol chez le peuple industriel.

Remarquons, en passant, que l'établissement d'une fabrique est, la plupart du temps, une source de nouvelles richesses que l'on fait jaillir dans un pays à côté de celles qui y existent déjà; source qui contribue même encore au développement de son agriculture, en lui procurant le voisinage de populations dans une grande aisance, qui, par de nombreuses consommations sur place, lui ouvrent ses meilleurs débouchés(1) et l'encouragent ainsi merveilleusement à produire.

Ce que nous venons de dire est bien loin de s'appliquer à deux particuliers qui, dans un même État, permutent entre eux, à leur gré, suivant leurs goûts, d'après leurs convenances, des denrées agricoles contre des métaux sous diverses formes.

Nous ne pouvons qu'applaudir à de pareilles transactions. En effet, les satisfactions qui en résultent des deux parts, tout en activant le travail national, ne font rien perdre à leur pays. N'est-il pas vrai que ce qui est perdu par l'un d'eux est regagné par l'autre? Mais il n'en est pas ainsi lorsque deux contrées se livrent à des échanges de même sorte.

Si quelques personnes viennent à prétendre que les salaires de l'industrie sont précaires et que, pour cette cause, ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux de l'agriculture toujours beaucoup plus fixes, nous répondrons par l'expérience.

Depuis 1816, époque à laquelle nombre d'industries prirent en France une grande vigueur, quantité d'entre elles, surtout en 1860, par suite d'un régime imposé soudain, régime qu'on ne pouvait prévoir, subirent de grandes pertes. Mais aucun ouvrier n'éprouva de faillite; tous furent dédommagés de leurs peines.

Quant aux capitalistes bailleurs de fonds, que décident-ils d'ordinaire dans des circonstances pareilles? Loin d'opérer une liquidation qui souvent serait leur ruine, ils diminuent leur production, soit en réduisant peu à peu le nombre de leurs ouvriers, ce qui permet à ceux-ci de se caser plus facilement ailleurs, soit plutôt en

(1) Ces débouchés sont les meilleurs que l'agriculture puisse désirer; car, d'un côté, ils lui font retrouver en partie les fumiers qui lui sont d'une si grande utilité, et, d'un autre, elle n'a point à sa charge les frais de transport de ses produits, frais qui sont toujours très-onéreux.

diminuant d'un quart ou de moitié le nombre des heures de travail, ce qui leur permet de maintenir autour d'eux des hommes à instruction spéciale qui leur seront presque indispensables à la reprise des affaires. Ainsi, même en ces moments de crise, la plupart du temps l'ouvrier dans l'industrie gagne encore plus que dans l'agriculture.

Toutefois ne plaignons pas trop les bailleurs de fonds : sans doute depuis l'époque prise pour point de départ, bien des sinistres les ont atteints ; mais ils ne paraissent pas en avoir beaucoup souffert. Ne savons-nous pas que c'est parmi eux que se trouvent les plus riches capitalistes de la France ? De plus, n'est-il pas à la connaissance de tous, que nos exportations, en fait de marchandises manufacturées, se montent aujourd'hui annuellement à environ deux milliards de francs, tandis que nous n'en importons que pour environ 450 millions ?

De ces faits, conséquence d'une loi providentielle qui oblige la fortune à réserver ses plus chères faveurs à ceux qui les méritent par un travail assidu et une haute intelligence (où du reste ces deux qualités se trouvent-elles plus étroitement unies que dans l'industrie ?), nous nous garderons de rien conclure relativement aux droits de douane existant aujourd'hui en France.

Seulement nous attendrons que des enquêtes nous éclairent à ce sujet, contrairement à l'opinion des libre-échangistes absolus qui récusent toutes informations et demandent qu'on s'en tienne uniquement aux doctrines de leur prétendue science.

Ceci nous explique comment il se fait que les nations industrielles, l'Angleterre, la France, la Belgique, la Hollande, etc., se soient enrichies, tandis que les nations agricoles restaient pauvres. De tous côtés, d'ailleurs, ces dernières commencent à comprendre qu'elles s'étaient méprises. Qui ne connaît les efforts incessants et fructueux auxquels elles se livrent aujourd'hui pour faire naître l'industrie chez elles ?

Résulte-il de là que chaque contrée doit réclamer que l'on introduise dans son sein toutes les sortes d'industries quels qu'en soient la nature, l'espèce, le genre ? Ce serait encore là errer de plus belle. Un choix est à faire. Ainsi ce serait une vraie folie, dans le moment actuel, que de vouloir, dans le Nord, édifier des serres chaudes, pour y faire fructifier le caféier, le cotonnier et les autres plantes exotiques : les frais d'exploitation seraient infiniment trop considérables pour les minces résultats que l'on pourrait obtenir.

Nous devons toutefois dire, en tenant compte des arguments de nos adversaires, que dans le pays où l'on voudra importer, au moyen du système protecteur, de nouvelles fabriques, le consommateur, comme le disent les libre-échangistes absolus, sera pour ce fait, lésé. Sous ce rapport, il aura donc une perte à subir.

Mais, comme d'ailleurs, d'après ce que nous venons d'établir, il peut résulter de cette introduction un profit pour ce même pays, le problème se résoudra à balancer les pertes et les bénéfices de chaque côté et à choisir le parti le plus avantageux.

Cette solution exclut donc le libre-échange comme principe absolu.

Ces divers développements nous ouvrent des horizons nouveaux. Aujourd'hui les industriels semblent ne demander la protection que comme une grâce qui leur permettrait d'attendre que, mieux outillés, aidés d'ouvriers plus habiles, servis par des moyens de transport moins onéreux, etc., ils puissent lutter à armes égales avec les autres pays. Dans nombre de cas, ce n'est donc plus désormais une grâce

qu'ils ont à recevoir. Une protection, sans doute toujours modérée, doit alors leur être acquise *de plein droit*, puisqu'elle est utile à l'État.

Si les conclusions auxquelles nous sommes arrivé ne concernaient que les métallurgistes, ce ne serait qu'un petit fait exceptionnel, qui ne mériterait pas que l'on s'y arrêtât. Mais de semblables déductions s'appliquent, à peu de chose près, aux autres professions industrielles; ce qui s'explique parfaitement par la rareté de leurs ouvriers, employés, conducteurs, directeurs, tous obligés à un long apprentissage ou à des études approfondies, tandis que l'agriculteur est pourvu presque immédiatement par la nature des facultés qui lui permettent d'exercer son état.

Ainsi, prenons pour exemple ce qui se passe dans la construction des machines et objets en fer, où tous ceux qui vivent de cette industrie sont recensés au chiffre de 525,000 individus. La valeur nette des fabrications se montant à 555 millions de francs (1) et, suivant ce qui a été dit précédemment, la remise des capitalistes devant être évaluée à 55,500,000 francs, il en résulte que la part moyenne de ces mêmes individus sera de 951 francs, c'est-à-dire encore près de quatre fois plus forte que dans l'agriculture.

Il nous serait facile de poursuivre et de montrer, en parcourant les diverses industries françaises, que l'on arrive toujours à peu près aux mêmes résultats. Mais nous craignons les redites trop multipliées et nous renvoyons le lecteur qui voudrait une satisfaction plus complète aux statistiques qui font la base de ce travail.

Nous pouvons donc le dire en toute vérité, il n'y a pas égalité pour chacun des contractants dans l'échange qu'ils font entre eux de divers produits à valeur égale, comme le prétendent les libre-échangistes. Notre démonstration ne peut laisser aucun doute dans les esprits.

Ajoutons que, si l'on venait à prétendre que les statistiques, malgré tous les soins que l'on peut apporter à leur confection, sont encore sujettes à des erreurs, nous répondrions qu'avec la disparité énorme constatée par ces relevés entre le salaire des industriels et celui des agriculteurs, il restera toujours indubitable que, dans les échanges, les produits industriels présentent un avantage des plus marqués sur les produits agricoles.

Il ne faut donc pas en douter, si la France est riche, si même ses bénéfices, chaque année, se chiffrent par milliards, elle le doit moins à son agriculture, bien que la Providence l'ait privilégiée et même comblée à cet égard, qu'à ses fabrications.

DU MESNIL-MARIGNY.

Valeur de la fabrication totale	671,000,000 fr.
Matières premières et combustibles	116,000,000
Différence	555,000,000 fr.
